



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 30 JUIN 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CONJUX	POCHAT Nathalie	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	MERY	FONTAINE Nathalie	
12	MOTZ	CLERC Gérard	
13	ONTEX	CARRIER Christiane	
14	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
15	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
16	SAINT OURS	ALLARD Louis	Pouvoir de Antoine HUYNH
17	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
20	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
21	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	Départ après la délibération B-63
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES- BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
VIONS	ARRAGAIN Manuel

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 23 juin 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (10 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : B-59 Année : 2026

Exécutoire le : 08 JUIL. 2026

Publiée / Notifiée le : 08 JUIL. 2026

Visée le : 08 JUIL. 2026

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 30 juin 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 31- Présents : 22- Présents et représentés : 24- Abstentions : 0- Votants : 24- Pour : 24- Contre : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération B-59 : Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 08/07/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 08/07/2026

Numéro de l'acte : d5968 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260630-d5968-DE

Date de décision : 30/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres